

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8 portant rectification à l'article 1 er de l'arrêté n° 1158 portant désignation des membres du Bureau de Assistance judiciaire près le tribunal d'ap

n° 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 janvier 1941

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date du numéro
31 janvier 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 1158 du 28 décembre 1040,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Rectificatif à l'article 1 er de l'arrêté n° 1158 susvisé portant désigna tion des membres du Bureau de l'assis tance judiciaire près le Tribunal d'appel : Au lieu île : Hachi Salem, notable somali, lire : Mahmoud Borch. notable somalis. (Le reste sans changement.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

NOUAILIETAS.